



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
BUREAU DE LA POLICE GÉNÉRALE
Chef de Bureau M. Buiatti

NICE, le 4 OCT 2006

Affaire suivie par :

M. Bertolini

☎ 04-93-72-25-48

☎ 04-93-72-25-03

E-mail : rené-bertolini@alpes-maritimes.pref.gouv.fr

☐ POLGEN/OGUICHET/BERTOLINI /QUALIFICATION PROFESSIONNELLE-
MARTAZIER.DOC

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE
DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat et notamment son article 16 ;

VU le décret n° 98-246 du 2 avril 1998 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice des activités prévues à l'article 16 de la loi susvisée, et notamment son article 2 ;

VU la demande présentée le 2 Octobre 2006 par Monsieur MARTAZIER Stéphane;

VU les documents fournis par l'intéressé à l'appui de sa demande ;

A T T E S T E Q U E

Monsieur MARTAZIER Stéphane, né(e) le 7 avril 1975
A AIX EN PROVENCE (13100)

dispose de la qualification professionnelle requise par le décret susvisé pour exercer le métier de TECHNICIEN POSEUR (MIROITERIE, PORTES, MENUISERIE PVC , BOIS, ALU).

Fait à Nice, le 4 OCT 2006

Monsieur MARTAZIER Stéphane
165 chemin de Saint Michel
06620 LE BAR SUR LOUP

Le Préfet,
et par déléguation,
REG-2 1944

Marie LUCCHETTI